



Le projet d'aménagement numérique de la collectivité territoriale de Saint-Martin

Comité de Concertation France THD – 3 Novembre 2016

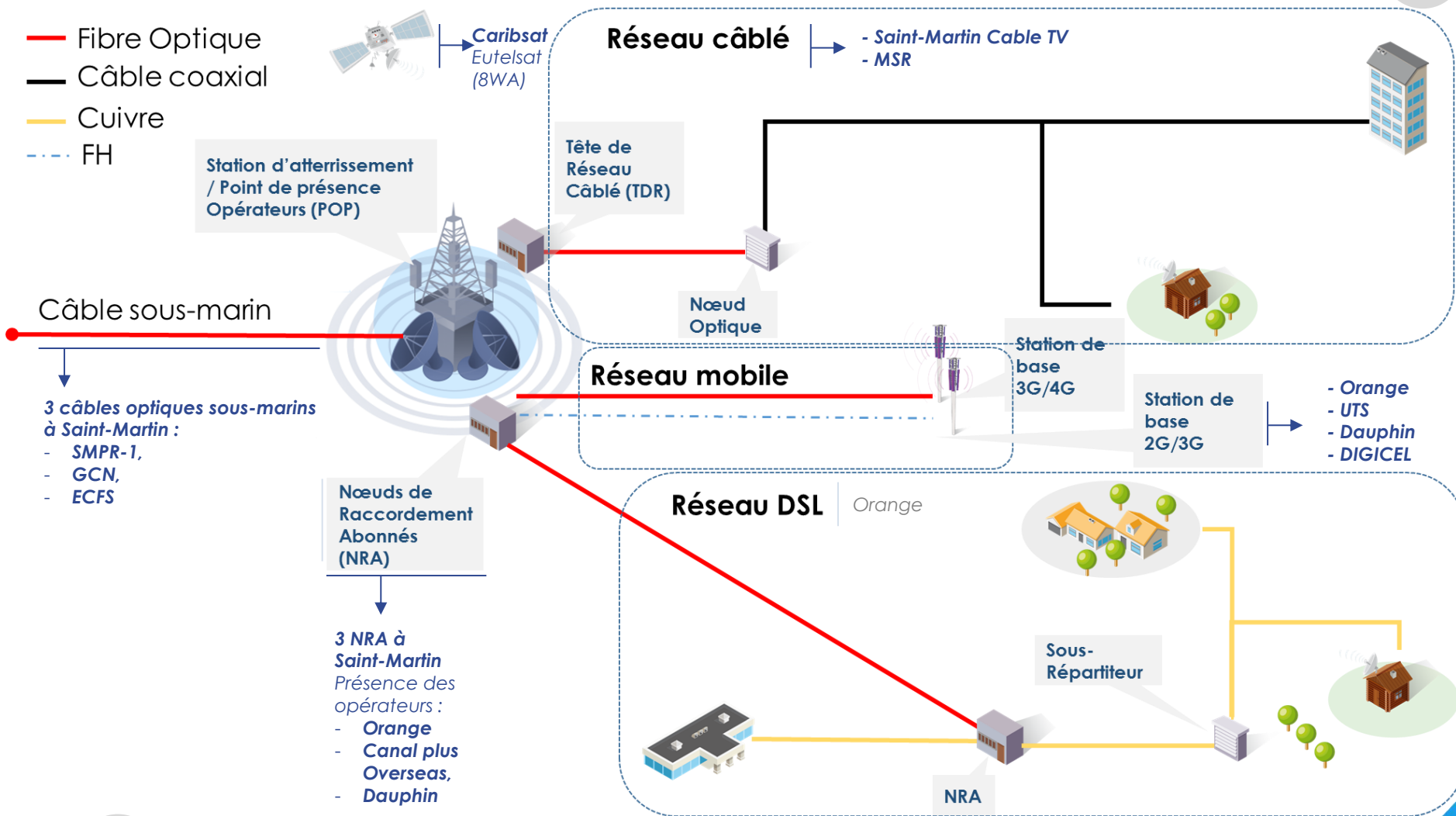


France
Très Haut Débit
REPUBLIQUE FRANÇAISE

- La Collectivité Territoriale de Saint-Martin
- L'état des lieux des infrastructures numériques en 2016
- Le projet d'aménagement numérique
- la gouvernance, le montage contractuel, le plan de financement et le calendrier

-

Etat des lieux des infrastructures numériques sur le territoire de Saint-Martin



Etat des lieux des infrastructures numériques sur le territoire de Saint-Martin

Diagnostic :

- niveaux de services hétérogènes
- Plus de 20 % des foyers disposent de moins 3 Mbit/s
- Des réseaux câblés proposent de 4 à 8 Mbit/s et sont modernisés en DOCSIS – 3.

Niveaux de services DSL théoriques

CT Saint-Martin

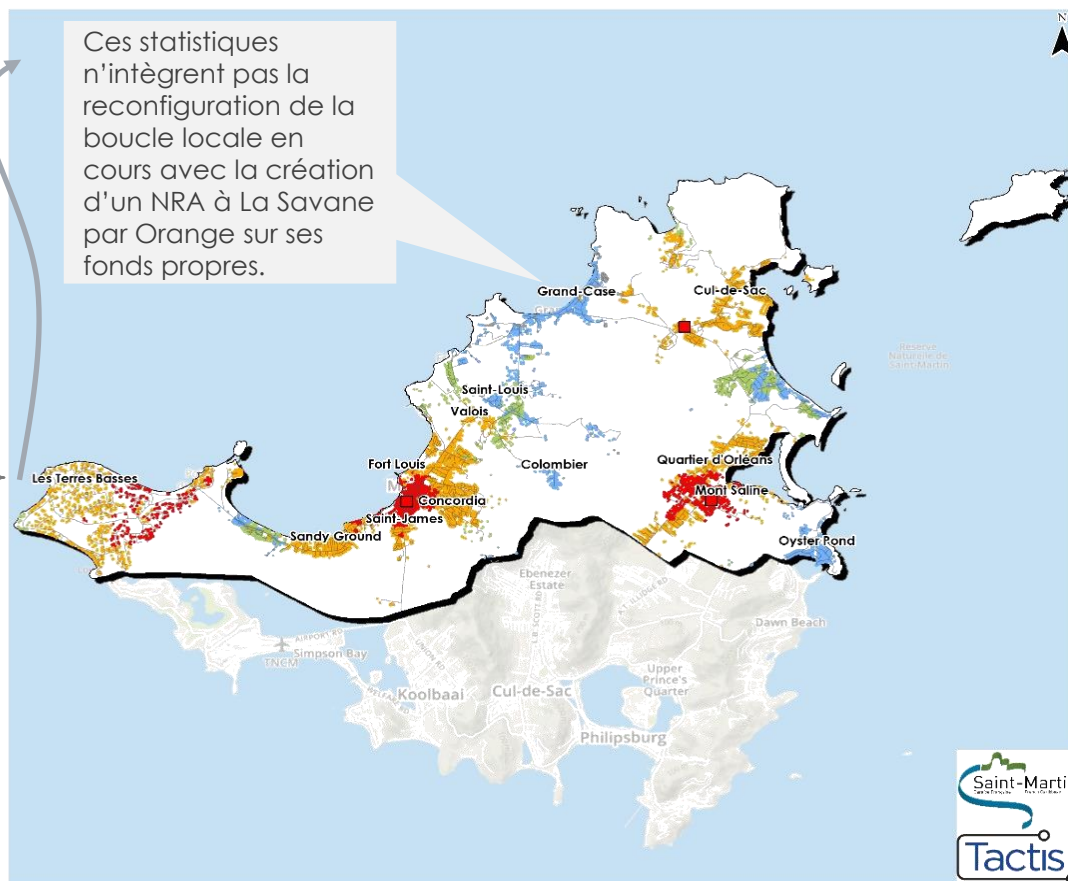
Hors Câble



Sources : CT Saint-Martin, Mission THD, IGN, Tactis
Cartographie et méthodologie Tactis
© Copyright - Tactis - 2015
© Copyright - IGN Paris - 2015

0 2 4 Km

Ces statistiques n'intègrent pas la reconfiguration de la boucle locale en cours avec la création d'un NRA à La Savane par Orange sur ses fonds propres.



Le projet d'aménagement numérique de la collectivité territoriale de Saint-Martin

- **historique :**

- juin 2015 : vote du SDTAN
- décembre 2015 : dépôt du dossier de demande de soutien PFTHD
- janvier – juin 2016 : phase d'instruction et d'échanges pour réorienter le projet
- septembre 2016 : dépôt d'une version révisée du dossier PFTHD
- octobre 2016 : vote du SDTAN actualisé

- **initiatives publiques existantes :**

- aucun RIP de première génération
- mise en œuvre de raccordements en FO d'établissements scolaires dans le cadre de l'appel à projets « écoles connectées » - 3 écoles subventionnées

- **initiative privées existantes :**

- pas de réponse à l'AMII de 2011
- opticalisation d'un NRA par Orange sur fonds propres (La Savane)
- consultation formelle des opérateurs sur le site de l'ARCEP ouverte jusqu'au 7 décembre 2016

Le programme d'actions du SDTAN de Saint-Martin est décliné en quatre axes complémentaires

Axes	Principe et évolution 2016	Réalisation	Evaluation du coût brut (€ HT)
<u>Axe 1</u> – Favoriser la continuité numérique territoriale de Saint-Martin	Dans le cadre du dispositif porté par l'Etat dans le cadre de l'étude sur la CTN, promouvoir l'amélioration de la connexion internationale par le soutien financier à l'achat de capacité par les opérateurs FAI.	2016-2020	Subvention de l'Etat à l'achat de capacité des FAI dans le cadre d'un appel à projet CTN à l'étude
<u>Axe 2</u> – Garantir un haut débit de qualité sur l'ensemble du territoire	Assurer une couverture d'au moins 3 Mbit/s pour tous avec l'appui des technologies hertziennes.	2016-2017	0,8 M€
<u>Axe 3</u> – Programmer le déploiement d'une boucle locale optique mutualisée (BLOM)	Déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) consistant à déployer de la fibre optique de bout en bout.	2018-2020/2022	19,4 M€
<u>Axe 4</u> – Mesures d'accompagnement complémentaires pour la réussite de l'aménagement numérique de Saint-Martin.	- Faciliter le déploiement des réseaux optiques afin de réduire les coûts de déploiement - Accompagner la filière industrielle des métiers de la fibre optique - Mettre en place un schéma directeur des usages/services complémentaire au SDTAN.	2016-2022	Coûts d'études le cas échéant.

- Le projet de RIP objet de la présente demande de subvention concerne les axes 2 et 3 du SDTAN

Réseau d'initiative publique 100 % FttH : composante « BLOM » (1/2)

- **Objectif : déploiement d'une BLOM 100% FttH d'ici 2022**

- **réutilisation de la collecte existante**

- **desserte : 16 932 lignes FttH**

- 2 NRO
- 45 SRO, 3 394 PBO
- 31 km de transport optique
- 219 km de distribution optique

- **raccordements : 11 951 prises FttH**

- taux de pénétration de 70 % à 10 ans

- **investissements :**

- desserte FttH : 14,6 M€
- 860 € par prise en moyenne
- raccordements FttH : 4,9 M€
- 410 € par raccordement

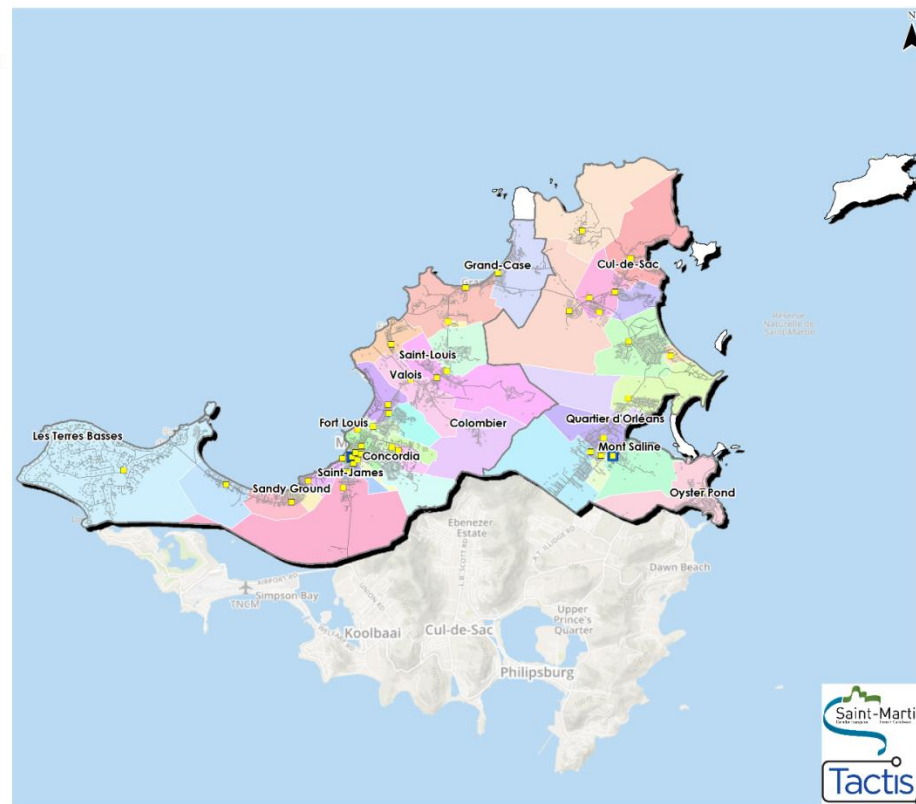
Déploiement FttH :
Zonage du territoire

CT Saint-Martin

- NRO (2)
- SRO (45)
- Locaux existants
- Zone d'emprise des NRO
- Zone d'emprise des SRO
- Commune

Sources : CT Saint-Martin, DGFP,
Mission THD, IGN, Tacts
Cartographie et méthodologie Tacts
© Copyright - Tacts - 2016
© Copyright - IGN Paris - 2016

0 2 4 Km



Réseau d'initiative publique 100 % FttH : composante « BLOM » (2/2)

Phasage des déploiements :

Phase 1 (2017-2018)

- déploiements des quartiers de Sandy Ground, et Orléans (périmètre contrat de ville)
- début des déploiements à Marigot

Phase 2 (2019-2022)

- Réalisation du reste du territoire

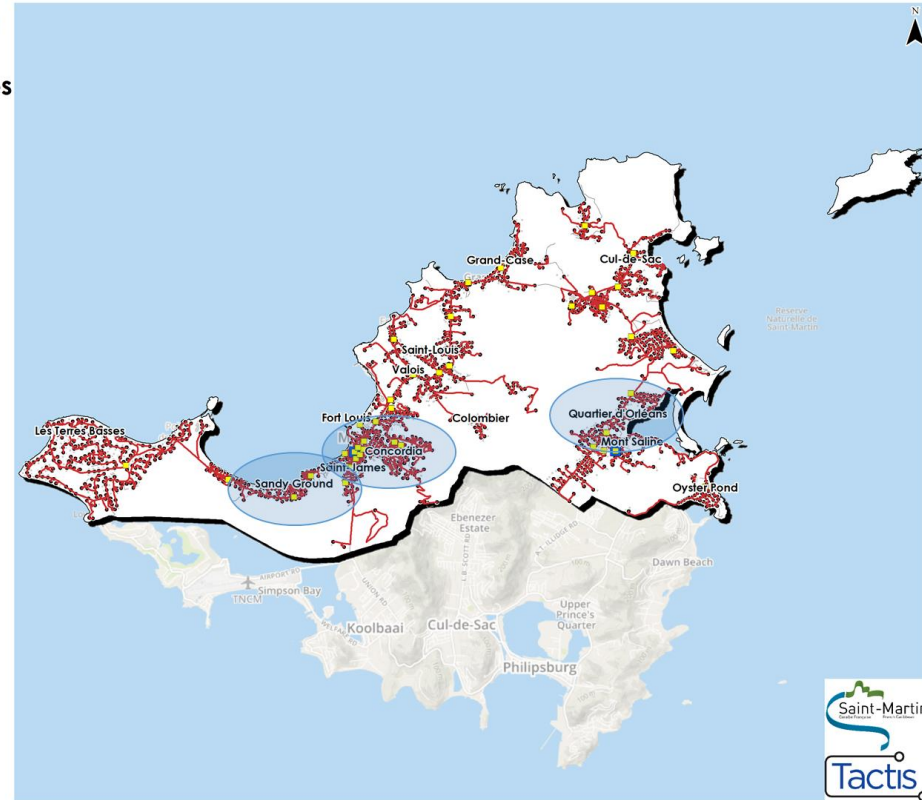
Déploiement FttH : Infrastructure de câbles optiques

CT Saint-Martin

- NRO (2)
- SRO (45)
- PBO (3 394)
- Locaux existants
- Infrastructures de câbles optiques (Génie civil)
- Routes
- Commune

Sources : CT Saint-Martin, DGFP,
Mission THD, IGN, Tactis
Cartographie et méthodologie Tactis
© Copyright - Tactis - 2016
© Copyright - IGN Paris - 2016

0 2 4 Km



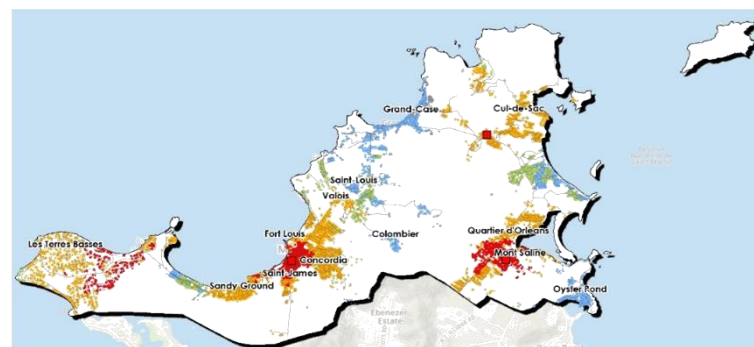
Garantir un haut débit de qualité sur l'ensemble du territoire – composante « inclusion numérique »

- L'axe 2 du SDTAN prévoit le soutien aux foyers ne disposant pas d'un haut débit filaire de qualité (< 3 Mbit/s) via un subventionnement de terminaux (satellites ou 4G fixe) avec l'appui de l'Etat au titre de la composante « **Inclusion numérique** » du Plan France Très Haut Débit.
- Sur les **3 600 foyers éligibles**, il est estimé qu'environ 1/3 serait intéressé par le dispositif de soutien, soit l'équipement de l'ordre de **1 200 foyers environ à horizon 2017**.
- **Le coût d'un kit est estimé 650 € dont la prise en charge s'effectuera :**
 - À hauteur de 100 € pour le particulier ou son opérateur de détail
 - À hauteur de 150 € pour l'Etat
 - À hauteur de 400 € pour la CT de St-Martin
- **L'investissement total pour la composante « inclusion numérique » est de 0,8 M€**

Offre de service estimée :

■	30 à 100 Mbit/s (19%)
■	8 à 30 Mbit/s (47%)
■	3 à 8 Mbit/s (12%)
■	Moins de 3 Mbit/s (21%)
■	Inéligible (1%)

Foyers éligibles au subventionnement de kits hertziens (3 600)



Les investissements à horizon 2022 : 21,2 M€

	Unité d'œuvre	Investissements	PFTHD
Desserte FTTH	16 932 locaux	14 575 921 €	3 987 395 €
Raccordements FTTH <i>(sur 10 ans)</i>	11 951 prises	4 870 033€	961 846 €
Inclusion Numérique	1 213 locaux	789 960 €	181 950 €
Etudes	-	1 000 000 €	300 000 €
TOTAL	-	21 235 914 €	5 431 191 €

- Le soutien de l'Etat dans le cadre du PFTHD est estimé à **5,4 M€**.

● Gouvernance

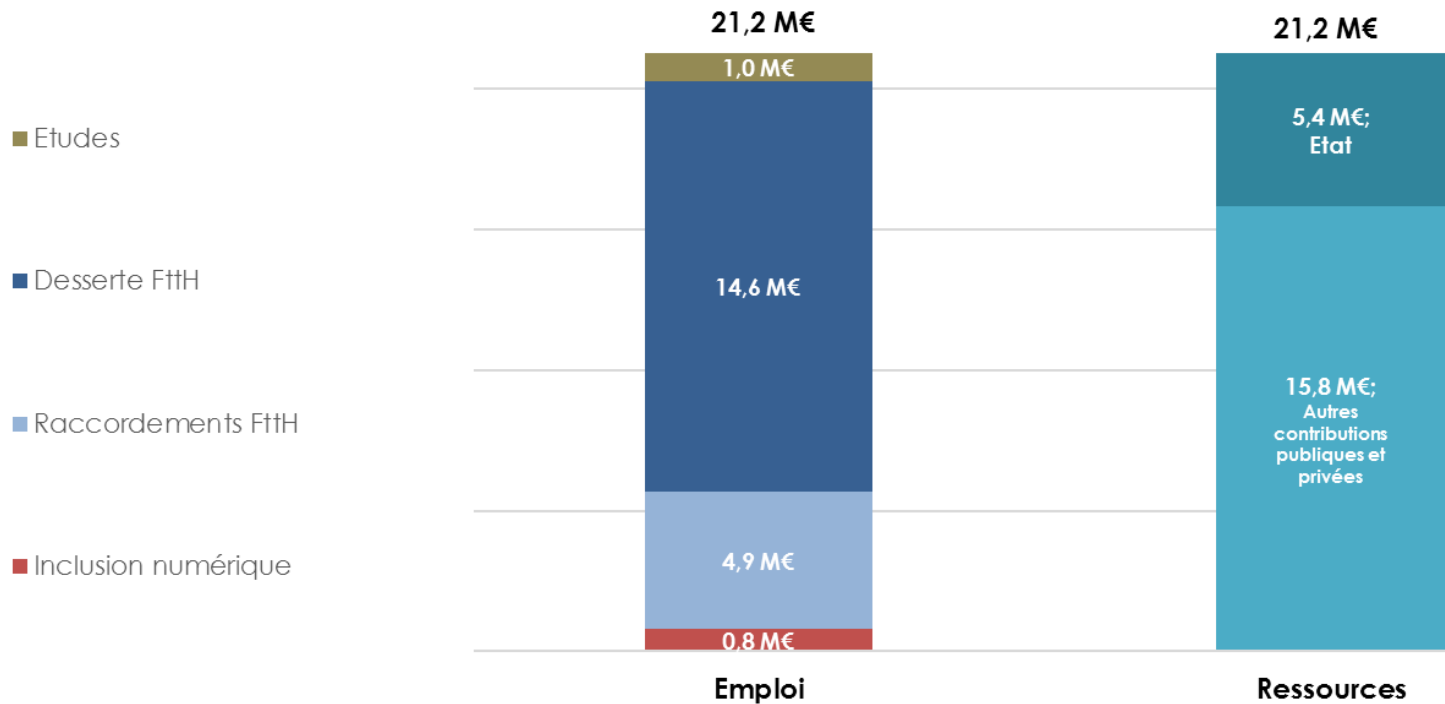
- La Collectivité Territoriale assurera la maîtrise d'ouvrage des investissements.
- La Collectivité Territoriale dispose de droit de la compétence de l'article L.1425-1 du CGCT pour le faire.

● Montage opérationnel

- Concession de travaux (ex DSP concessive)
- Le délégataire aura pour charge:
 - de concevoir et construire le réseau de boucle locale optique mutualisée. Il aura en particulier à sa charge la négociation avec les acteurs privés pour le réemploi des infrastructures mobilisables afin de limiter les coûts de déploiement FttH ;
 - d'exploiter techniquement et commercialement le réseau.

Financement prévisionnel phase 1 : 2017-2022

raccordements jusqu'en 2027



Participations publiques :

- Des crédits FEDER seront mobilisés pour le financement du projet de la collectivité.
- La collectivité territoriale de Saint-Martin contribuera en fonction de la part privée apportée par le délégataire qui sera sélectionné.

Echéancier de mise en œuvre du projet

Sécurisation du périmètre de la concession :

- procédure de consultation formelle sur le site de l'ARCEP (7/10/2016 au 7/12/2016)
- envoi de courriers LRAR aux opérateurs présents sur place (octobre 2016)
 - ➔ objectif : confirmer la présence d'éventuels réseaux privés NGA ou d'éventuelles intentions d'investissements privés sur fonds propres.
- en fonction des réponses, possibilité de réévaluer le périmètre de la concession et de procéder à des signatures de conventions avec les opérateurs.

Calendrier de la procédure d'attribution de la concession de travaux FttH :

- publication du DCE : 4ème trimestre 2016
- remise des offres : 1er trimestre 2017
- choix du titulaire : 2nd semestre 2017